

COMMUNE D’ORAISON

**CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 04 MAI 2010 à 18h30

◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2010

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
MARTINON Marie-Thérèse		+		Juran
BENAITON Jean-Marie		+		Vittenet
NAPOLI Christine		+		Begniss
KREDIMI Abdelghani		+		
JURAN Suzy	+			
FAVIER Pierre	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
NOEL François	+			
LE MESTRE Françoise		+		
MAZZOLENI Jacques	+			
MILESI Christelle	+			
PLAUCHUD Gérard	+			
REVEST Françoise		+		Milesi
SACHOT Yann			+	
SAULNIER Monique	+			
LAZAUD Gérard		+		Manteau
NERVI Véronique			+	
JOSELET Joëlle		+		Zunino
SAUVECANE Fabienne		+		
ZUNINO Bernard	+			
SATABIN Bruno	+			
HUARD Béatrice	+			
TOTAUX	16	9	2	6

Arrivée 18h45

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gérard FERRIGNO

ORDRE DU JOUR

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>RAPPORTEUR</u>
01	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
02	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
03	Approbation de l' Ordre du Jour	M. le Maire
04	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 30/03/10	M. le Maire
05	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 30/03/10	M. le Maire
06	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
	URBANISME	
07	PASS FONCIER – OPERATION « LES NEUFS FONTAINES »	M. MANTEAU
08	ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES G 1898	M. MANTEAU
09	VENTE AU PROFIT DE M. COLLEAUX D'UNE PARTIE D'ENVIRON 9 M² DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION G 1978	M. MANTEAU
10	DENOMINATION DE LA PLACE COMMUNALE SITUEE LIEU DIT LE CHATEAU	M. MANTEAU
	COMPTABILITE	
11	DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL	M. LE MAIRE
	ECOLE	
12	ACQUISITION D'ORDINATEURS POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE - DEMANDE SUBVENTION DDR	M. FERRIGNO

	SOCIAL	
13	JARDINS COMMUNAUX	Mme MARTINON
	DIVERS	
14	RESTAURATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 1638-1673	M. LE MAIRE
15	CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET LA COMMUNE D’ORAISON POUR UN PARTENARIAT MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE ET BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	M. LE MAIRE
16	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE G 1210 SITUEE RUE JOSEPH LATIL • CIMETIERE – TARIFS CAVEAUX • MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 	M. LE MAIRE M. LE MAIRE Mme BEGNIS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 MARS 2010**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2010.

DISCUSSION :

Dans la question n° 15 (Budget primitif 2010 commune : budget principal), M. Zunino souhaite que l'on complète sa remarque « l'emprunt envisagé est important » par « au regard des équipements publics ».

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 20 POUR et 1 ABSTENTION (SATABIN)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES : Affaire réglée

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2009

COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL – USINES RELAIS – CAVEAUX : affaire réglée

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 – BUDGETS CAVEAUX – USINES RELAIS :
Affaire réglée

CLOTURE DU BUDGET USINES RELAIS : Affaire réglée

REPRISE DES RESULTATS BUDGET USINES RELAIS AU BUDGET PRINCIPAL :
Affaire réglée

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL : Affaire réglée

AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL : Affaire réglée

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 1^{ère} TRANCHE : Affaire en cours

BUDGET PRIMITIF 2010 COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL– CAVEAUX : Affaire
réglée

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2009 – CAISSE DES ECOLES : Affaire réglée

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – CAISSE DES ECOLES : Affaire réglée

BUDGET PRIMITIF 2010 – CAISSE DES ECOLES : Affaire réglée

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2010 : Affaire en cours

MODIFICATION DU PROTOCOLE DU 19 DECEMBRE 2000, FIXANT LES REGLES
RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL : Affaire réglée

MISE EN CONFORMITE (ACCESSIBILITE ET ECONOMIES D'ENERGIE) DE LA
PARTIE EXISTANTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : AVENANT N° 1 AU MARCHE
DE MAITRISE D'ŒUVRE ROMAN –FARAGOU – BECT : Affaire réglée

MISE EN CONFORMITE (ACCESSIBILITE ET ECONOMIES D'ENERGIE) DE LA
PARTIE EXISTANTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : AVENANT N°1 AU MARCHE
D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – COREAM : Affaire réglée

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE ET DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORAISON : Affaire réglée

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ZAD ROUTES NORD : Affaire en cours

VENTE DE DEUX IMMEUBLES CADASTRES LIEU DIT « 11 rue François DROUARD » SECTION G n° 1025 et LIEU DIT « LE VILLAGE » SECTION G n° 938 A LA SUITE DU LEG DE Melle CHAILAN : Affaire en cours

SCHEMA DE DEPLACEMENT DOUX DU SECTEUR SUD D'ORAISON DEMANDE DE SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL ET EUROPE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE (PAS) : Affaire en cours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE REFUGE DE VALLONGUES : Affaire réglée

ASSOCIATION L'EVEIL DES LUTINS – SUBVENTION 2010 : Affaire réglée

REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL LOCAL - GARANTIE D'EMPRUNT ET SUBVENTION AU PACT ALPES DE HAUTE PROVENCE : affaire en cours

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

DATE	REUNIONS	OBJET
25/03/10	ILO	Conseil Communautaire
01/04/10	Commission urbanisme	PLU
01/04/10	Ecole maternelle	Conseil d'école
14/04/10	ILO	Conseil d'administration Mission Développement Economique
22/04/10	Commission urbanisme	PLU
27/04/10	Mairie	Comité consultatif du marché
30/04/10	Mairie	Commission sécurité fête foraine
30/04/10	ILO	Comité de pilotage communauté d'agglomération

LES REUNIONS DU CCAS

Date	Motif
06/03/2010	Assemblée générale de l'association "La Chaîne d'Oraison"
11/03/2010	Fête du printemps à Villeneuve
25/03/2010	Fête du printemps à Oraison
13/04/2010	Réunion à la Brillanne avec le groupement des CCAS sur le territoire ILO pour organisation de la fête de l'hippodrome et les colis de Noël.
16/04/2010	Assemblée générale de la Banque Alimentaire
26/04/2010	Comité de pilotage CCAS, Chaîne d'Oraison, CMS et Banque Alimentaire : attribution aide alimentaire

MANIFESTATIONS

Du 25 mars au 26 avril 2010 inclus

Dates	Evènements
26 mars	Remise des médailles de ski
27 mars	Concert - Eden District Blues
28 mars	Loto - ADMR Vide grenier - ASPA Courses de voitures thermiques - Mascott
Du 9 au 20 avril	Exposition des artistes d'Oraison et alentours
10 avril	Réunion d'information - Grandir
11 avril	Vide grenier – Handipotes Loto – San Brancaï
17 avril	Théâtre – Bois de Galfard
18 avril	Thé dansant – Atelier de danses Course de lévriers – Sté Azurée Courses de voitures thermiques - Mascott
22 avril	Dégustation des huiles – Chambre d'agriculture Pôle emploi - ANPE
23 avril	Conférence sur le covoiturage – Qualité de la vie au pays d'Oraison
24 avril	Concours de pétanque – Les Pieds Tanqués
25 avril	Marche dans le cadre du Parcours du cœur
27 avril	Collecte – Amicale des donneurs de sang Réunion d'information « photovoltaïque » - Alpes de lumières
28 avril	Assemblée générale - ADMR

ETAT CIVIL

Naissances –

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| - ISOARDI Chiara | née le 22 mars 2010 |
| - RAILLON Lilou | née le 2 avril 2010 |
| - CAVALLIN Ethan | né le 12 avril 2010 |
| - SALINAS- -BRETON Timèo | né le 12 avril 2010 |

Mariages –

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| - Stéphane RICO et Stéphanie VALIÈRE | mariés le 27 mars 2010 |
| - René TOCHE et Ginette TURCINSKI | mariés le 17 avril 2010 |
| - Ludovic BEAURAIN et Gypsie VALVERDE | mariés le 24 avril 2010 |

Decès –

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| - ANDRIETTI née MOLE Marie | décédée le 12 mars 2010 |
| - NUCHO Roger | décédé le 17 mars 2010 |
| - COQUILLAT Jean | décédé le 20 mars 2010 |
| - PICCIRILLO Georges | décédé le 26 mars 2010 |
| - BARONI Auguste | décédé le 4 avril 2010 |
| - PIERSON Jacques | décédé le 6 avril 2010 |
| - MARTIN née LALANDE Simone | décédée le 8 avril 2010 |
| - DELERUE née BAROCCO Elia | décédée le 10 avril 2010 |
| - OLLIEU née CHAMBAREL Marie | décédée le 11 avril 2010 |
| - ROMAGNOLI Jean-Marie | décédé le 16 avril 2010 |
| - PONS Jean | décédé le 23 avril 2010 |

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : PASS FONCIER – OPERATION « LES NEUFS FONTAINES »

Par délibération n° 081/09 du 1^{er} décembre 2009, vous avez donné votre accord pour financer l'opération « des neufs fontaines » dans le cadre du Pass Foncier.

Le crédit foncier, partenaire de l'opération, nous demande de reprendre la délibération. En effet depuis décembre 2009 la réglementation a évolué et un élément noté dans cette délibération, à savoir l'achat en deux temps en différant l'acquisition du foncier, n'existe plus.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour reprendre cette délibération dans les mêmes termes en supprimant la notion d'achat différé du foncier.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES G 1898

- **Lots 2 et 13 appartenant aux conjoints Cesano**
 - **Lots 1 et 11 appartenant à Mme Ollieu Annette**
- Demande de subvention au Conseil Régional et à l'Europe dans le cadre du PAS**

Par délibération du 4 février 2010, le conseil municipal avait donné son accord pour l'achat des parcelles G 1898 lots 2 et 13 appartenant aux conjoints Cesano.

Cette acquisition s'inscrit dans le programme d'aménagement urbain autour de l'hôtel de ville et doit permettre la création d'un passage favorisant l'accès aux piétons et aux véhicules.

La maison jumelée appartenant à Mme Ollieu est également à la vente. Les domaines ont estimé cette maison, le garage attenant ainsi qu'un 2^{ème} garage à l'entrée du lotissement à la somme de 140.000 €.

La propriétaire est d'accord pour une cession à la commune au prix des domaines.

Bien qu'initialement non prévu sur le budget 2010, cette 2^{ème} acquisition représente une réelle opportunité pour la commune afin de poursuivre rapidement l'aménagement urbain autour de l'école.

Inscrite dans le programme d'aménagement solidaire de la Région, cette opération peut bénéficier de subventions de la Région mais également de l'Europe.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur cette 2^{ème} acquisition et pour solliciter la Région et l'Europe selon le plan de financement suivant :

	Maison Cesano	Maison Ollieu
Coût des acquisitions	140.000 €	140.000 €
Valeur vénale des biens	132.000 €	140.000 €
Subvention conseil régional (60 % de la valeur vénale)	79.200 €	84.000 €
Subvention Europe 20 % de la valeur vénale	26.400 €	28.000 €
Autofinancement communal	34.400 €	28.000 €

DISCUSSION :

M. ZUNINO veut savoir si la subvention sera versée à Ilo ou à la commune.

M. le Maire lui précise que c'est bien la commune qui reçoit la subvention.

M. SATABIN explique qu'il n'adhère pas au projet global de restructuration urbain autour de l'hôtel de ville mais que cette opération est une bonne affaire pour la commune quelqu'en soit l'usage.

M. FAVIER partage son avis.

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 19 POUR
et 3 ABSTENTIONS (JOSELET-ZUNINO-HUARD)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

OBJET : VENTE AU PROFIT DE MONSIEUR COLLEAUX D'UNE PARTIE D'ENVIRON 9 M² DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION G 1978

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section G 1978 représentant 116 m², située en zone UA du POS.

Cette parcelle est constituée du bâtiment de l'office de tourisme et d'une bande étroite donnant sur le parking de l'ancien hôpital local.

Une partie de cette bande d'environ 9 m² a toujours été empruntée par Monsieur Colleaux, propriétaire des parcelles cadastrées section G 966 et G 2326. Il s'agit d'un accord ancien que Monsieur Colleaux avait avec les anciens propriétaires de la parcelle cadastrée section G 1978.

Aujourd'hui, il faut régulariser cette situation et vendre à Monsieur Colleaux la partie de la bande communale qui divise sa propriété foncière et qui n'a aucun intérêt pour la Commune.

Monsieur Petitjean a été mandaté pour effectuer la division parcellaire.

Le prix de vente sera de 400 euros car la superficie à vendre est dérisoire.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour vendre cette parcelle à Monsieur Colleaux.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

OBJET : DENOMINATION DE LA PLACE COMMUNALE SITUEE LIEU
DIT LE CHATEAU

La place communale située devant le Château ne comporte aucune dénomination. Cette place publique permet l'accès au Château, lieu de manifestations publiques. Dans l'intérêt général, il convient de procéder à la dénomination de cette voirie accessible par l'impasse Marcel Jean ou le passage du Général Eydoux.

Par ailleurs, M. Guy ROUSSEAU, gérant de la SCI ROUSSEAU, est propriétaire de deux immeubles situés sur les parcelles cadastrées section G n° 93 et 94, et dont l'accès s'effectue par cette place.

Par courrier en date du 5 janvier 2010, M. ROUSSEAU a demandé l'attribution d'une adresse pour ces deux propriétés, dont une est déjà occupée par un locataire.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour procéder à la dénomination de cette voirie : Place des châtelains.

DISCUSSION :

M. SATABIN fait remarquer qu'en tant que républicain, la proposition le choque et qu'il préférerait « place du château » ou « place Louis Pasteur ».

M. le Maire propose alors de retenir « **place Louis Pasteur** » et demande un vote sur cette option.

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Il y a lieu de procéder à des régularisations budgétaires qui sont présentées dans le tableau joint en annexe.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur ces modifications.

DISCUSSION :

M. SATABIN remarque qu'il y a donc un emprunt supplémentaire de 145.000 € ajouté aux 700.000 € et souhaite savoir qu'elle sera la durée de remboursement.

M. le Maire lui indique que la durée sera de 20 ou 25 ans.

M. SATABIN note qu'un quart du budget d'investissement est en emprunt.

M. le Maire lui répond par l'affirmative en précisant que celui-ci finance les investissements scolaires qui sont très peu subventionnés.

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 18 POUR
Et 4 ABSTENTIONS (JOSELET-ZUNINO-SATABIN-HUARD)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

**OBJET : ACQUISITION D'ORDINATEURS POUR L'ECOLE
ELEMENTAIRE - DEMANDE SUBVENTION DOTATION DE
DEVELOPPEMENT RURAL (DDR)**

Par délibération du 4 février 2010, le conseil municipal avait donné son accord pour l'acquisition de 17 ordinateurs portables pour l'école élémentaire pour un coût total de 11.670,57 € TTC et pour solliciter une subvention au titre de la DGE.

La Préfecture nous a indiqué que notre demande ne pouvait être retenue au titre de la DGE et nous suggère de redéposer notre dossier sur la DDR.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour solliciter une subvention DDR au taux de 60 %.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MADAME MARTINON

OBJET : JARDINS COMMUNAUX

Par délibération n° 054/2009 du 23 juin 2009, le conseil avait donné son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées A 1563 et 1939 afin de les utiliser en jardins communaux.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est plus judicieux que le conseil municipal délègue la gestion de ces jardins au CCAS.

Ainsi, le CCAS réalisera les aménagements et équipements nécessaires, établira un règlement, choisira les candidats susceptibles d'exploiter ces jardins et sera autorisé à percevoir les éventuelles indemnités de mise à disposition des parcelles.

Il assurera le suivi des bénéficiaires et le bon fonctionnement du site.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour déléguer cette gestion au CCAS.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : RESTAURATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 1638-1673

Les archives départementales préconisent la restauration et la numérisation des registres de délibérations anciens. Effectivement, ces documents sont d'une importance primordiale pour l'histoire de la commune et il serait dommage de les laisser s'abîmer sans réagir, sachant qu'ils sont des outils de travail très précieux pour les nombreux chercheurs historiques qui les consultent.

Le document papier, surtout pour les années les plus anciennes, est précieux et doit être restauré. Le coût pour la restauration et la numérisation du registre des délibérations de 1638 à 1673 s'élève à 2.827 € TTC.

Le service des Archives Départementales signale qu'une opération de restauration de documents d'archives de plus de 100 ans peut donner lieu à l'attribution d'une subvention de la part du Conseil Général des Alpes de Haute Provence à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour la restauration de ce registre, patrimoine culturel de la commune et pour adopter le plan de financement suivant :

Montant TTC de l'opération : 2.827 €

Montant HT de l'opération : 2.364 €

- Conseil Général 40 % : 945 €

- Autofinancement commune : 1.419 €

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET LA COMMUNE D’ORAISON POUR UN PARTENARIAT MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE ET BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Par délibération du 10 février 2003, le conseil municipal avait donné son accord pour la signature d’une convention avec le Conseil Général entérinant les relations existantes entre la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) et celle d’Oraison.

Aujourd’hui la BDP est devenue médiathèque départementale et le Conseil Général nous propose de ressigner une convention tenant compte de ces changements.

Monsieur le Maire demande l’accord de l’assemblée pour approuver la convention jointe en annexe et pour l’autoriser à la signer.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L’UNANIMITE**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

• **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE G 1210 SITUEE RUE JOSEPH LATIL**

En 2007, la commune avait procédé à la destruction de bâtiments communaux menaçant ruine situés rue Joseph Latil.

Depuis l'espace laissé vide est utilisé en parking dans l'attente d'un aménagement paysager plus élaboré.

La commune souhaitait également acquérir une remise appartenant à Mesdames Labouebe Jacqueline et Nervi Françoise mais celles-ci n'étaient pas vendeuses.

Aujourd'hui, la remise est en vente au prix de 37.000 euros et présente une fissure laissant présager un risque d'effondrement.

Afin d'éviter tout accident, l'accès au parking a été neutralisé.

Il est difficile d'exiger des propriétaires de faire cesser le risque de péril imminent car elles estiment que les dommages sur leur bâtiment sont consécutifs aux démolitions des bâtis mitoyens.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour l'acquisition de cet immeuble au prix de 37.000 € et pour réaliser les travaux nécessaires à sa démolition.

DISCUSSION :

Mme HUARD demande qui a fixé le prix de vente ?

M. le Maire précise que ce sont les propriétaires, qu'il y a urgence et que la commune n'est pas en mesure de négocier. Il indique que c'est le prix du foncier.

M. SATABIN demande si des aides peuvent être sollicitées pour cette acquisition.

M. le Maire explique que cela semble difficile mais que dans l'urgence nous n'avons pas eu le temps de solliciter les financeurs et que l'on redélibérera si cela s'avère nécessaire.

M. ZUNINO s'étonne qu'il n'y ait pas d'appel d'offres pour la démolition.

M. le Maire le rassure en expliquant qu'il y a toujours une consultation mais pour faire le cahier des charges de celle-ci nous sommes obligés d'avoir un premier devis.

DECISION PRISE
ADOPTE PAR 21 POUR et 1 ABSTENTION (BEGNIS)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

- **CIMETIERE – TARIFS CAVEAUX**

Afin de satisfaire les demandes de personnes âgées, résidentes sur la commune et inscrites sur la liste d'attente depuis 2002, une tranche de 16 caveaux a été installée au cimetière des Ferrages, dans un espace inoccupé.

Les caveaux posés sont de dimensions différentes selon leurs implantations pour permettre d'harmoniser l'alignement de part et d'autre de l'allée piétonne.

Ce sont des caveaux en enfeu (construits hors sol) avec ouverture frontale, différents de ceux situés au cimetière des Escaranches, construits semi enterrés avec ouverture par le dessus. Le prix de revient hors taxe de ces 16 caveaux s'élève à 19.899,65 €.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs en fonction de ce dernier marché, Monsieur le Maire propose :

- de maintenir le prix des 4 places à 1522,00 € HT pour les caveaux et les enfeus
- de conserver le tarif des caveaux 2 places à 1311,00 € HT
- de fixer le tarif des enfeus 2 places à 1077,00 € HT

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS

• MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Suite à la vacance de l'emploi de TECHNICIEN SUPERIEUR, au service URBANISME, nous avons procédé à un recrutement par voie de mutation d'un agent.

Cette mutation, pour des raisons de services, ne pourra intervenir qu'au 01 août 2010, la commune d'origine de l'agent ne pouvant la libérer avant cette date.

Afin que la commune d'Oraison ne soit pas pénalisée par ces délais de mutation, et l'agent recruté souhaitant également intégrer rapidement le poste, un accord verbal a été trouvé avec la commune de RIEZ.

A la demande de l'agent concerné, une mise à disposition peut être envisagée pour la moitié de son temps de travail, soit 17 h 30 hebdomadaires.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal pour :

La mise à disposition de Madame Karine PAZOS par :

↳ **La COMMUNE DE RIEZ, auprès de la commune d'ORAISON, pour le temps passé au titre de ses interventions au service URBANISME :**

- durée : 2 mois 15 jours
- à compter du 17 mai 2010 et jusqu'au 31 juillet 2010
- temps : 17 H 30 hebdomadaires

↳ **Les modalités pratiques seront réglées par convention dont projet ci-joint.**

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H40.

**Michel VITTENET
MAIRE D'ORAISON**